

VACANCES – LOISIRS, avec FO revendiquons :

- Le maintien d'une tarification basée sur le quotient familial et identique quel que soit le lieu du séjour.
- Une politique modérée d'augmentation de la participation des familles aux centres de vacances.
- Le maintien d'une participation globale, incluant frais de séjour et de transport.
- Une gestion maîtrisée par la seule association EPAF des prestations offertes et de la détermination des participations des familles.
- Une extension des offres vacances familles.
- Le rétablissement de séjours linguistiques pour les enfants des agents des Finances.

PETITE ENFANCE, avec FO revendiquons :

- Une amélioration, dans le cadre d'une véritable politique d'aide à la famille, des prestations liées à l'accueil des enfants en bas âge, y compris par la création de nouveaux dispositifs et aides.

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES D'ACTION SOCIALE

FO Finances, avec les autres fédérations syndicales représentatives, a mis en début d'année en échec un projet visant à réorganiser, au niveau régional, les délégations départementales de l'action sociale.

FO Finances a dénoncé cette « réorganisation-destruction » du réseau des délégations départementales dans le seul but d'économiser des emplois et de réduire les prestations.

FO Finances s'oppose à toute mise sous tutelle préfectorale du fait d'une globalisation et d'une déconcentration des crédits.

Pour **FO Finances**, la mutualisation découlant de la réforme de l'administration territoriale de l'État est source de régression des prestations et n'est soutenue que par une logique budgétaire.

FO Finances revendique au sein des délégations des moyens en personnel à hauteur des besoins, qu'il s'agisse des assistant(e)s de délégations, des assistant(e)s de service social, des infirmier(e)s, des médecins de prévention...

FO Finances revendique également, pour les Territoires et Collectivités d'Outre-Mer, la création d'une structure équivalente au CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale).

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

FO Finances se félicite de l'aboutissement de la procédure de référencement qui a conduit la MGEFI à devenir l'opérateur de référence pour les agents des Finances. Pour les premières années, cette opération s'est concrétisée par un financement direct de l'employeur à la MGEFI de 19 millions d'euros annuels, cor-

respondant aux montants des transferts solidaires entre les agents des ministères.

Face aux évolutions démographiques, **FO Finances** soutient qu'une nécessaire augmentation de la participation de l'État Employeur est à programmer.

La mise en place de l'autonomie des associations gestionnaires des prestations d'action sociale ministérielle a profondément modifié le rôle des organisations syndicales. Outre des effets néfastes en matière de subvention, elle a en effet transféré une partie des prérogatives du CNAS vers le conseil de surveillance et l'assemblée générale de chacune des associations.

Pour autant, FO Finances rappelle fermement son attachement aux instances paritaires que constituent le CNAS et les CDAS.

FO Finances considère que seule la définition au niveau national de la politique d'action sociale permet de garantir l'égalité de traitement et d'accès des agents aux prestations sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi, plus que jamais, le 20 octobre prochain, voter FO, c'est voter pour la seule force syndicale au service de l'action sociale à BERCY !